



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025 - N° 2025/77

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2025

Date affichage : 17 décembre 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET et Claude NEREAU

Excusés : Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Carine MOULY, Claire LEGER et Gaëtan BUREAU

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Claude NEREAU

OBJET : Projet de VIDEO PROTECTION sur le territoire de la commune

Validation du projet de la mise en place de la vidéo protection et des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (DETR 2026) et au titre du Fonds Interministériel de Prévention contre la Délinquance (FIPD)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'en 2021/2022, la commune avait travaillé en concertation avec les services de la gendarmerie sur le dossier de la mise en place de la vidéo protection sur le territoire de la commune. Cependant, aucune solution économique et financière acceptable n'avait été trouvée à l'époque.

Monsieur le Maire précise que ce travail a été repris avec l'entreprise ELEC-ALARME et présente aux membres le devis d'un montant de 82 071,87€ HT soit un montant de 98 486,24€ TTC pour la mise en place de ce système sur la commune de Montguyon et en lien avec les services de la gendarmerie.

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune peut bénéficier de deux soutiens financiers de l'Etat au titre :

- De la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2026) à hauteur de 50% avec une bonification de 10% pour les collectivités inscrites dans le programme Petites Villes de Demain (PVD) soit un taux de subvention de 60% du montant HT du devis de 82 071,87€
- Du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 10% du montant de HT du devis de 82 071,87€

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le dossier, de valider le devis de l'entreprise ELEC-ALARME d'un montant HT de 82 071,87€ soit TTC de 98 486,24€ et de l'autoriser à faire la demande de subvention DETR 2026 et FIPD auprès de l'Etat.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
VIDEO PROTECTION	
Installation de 2 ponts radio Hertziens sur mat, pose d'un coffret d'alimentation dans le bâtiment agençant pour accueillir les switch POE et onduleur, reprise de l'alimentation sur le coffret de protection à proximité, repeteur sur bâtiment pompiers	82 071,87 €
Coût HT	82 071,87 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis (à sélectionner dans le menu déroulant)	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	82 071,87 €	49 243,12 €	60,00 %
Autre subvention Etat FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)	Sollicité	82 071,87 €	8 207,18 €	10,00 %
Fonds européens				0,00 %
Conseil départemental				0,00 %
Conseil régional				0,00 %
Sous-total			57 450,30 €	
Autofinancement (dont montant du prêt, le cas échéant)			24 621,57 €	30,00 %
Coût HT			82 071,87 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** le projet de mise en place de la VIDEO PROTECTION sur le territoire de la commune,
- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise ELEC-ALARME d'un montant HT de 82 071,87€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entamer les démarches de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2026) à hauteur de 60% du montant HT du devis soit une subvention possible de 49 243,12€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entamer les démarches de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention contre la Délinquance (FIPD) à hauteur de 10% du montant HT du devis soit une subvention possible de 8 207,18€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

Le Secrétaire de séance,


